



## Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

### ONACVG

**L'Office National des Anciens Combattants Victimes de Guerre est un établissement public sous tutelle du ministère des armées.**

**Il a trois missions principales la RECONNAISSANCE et la RÉPARATION, la SOLIDARITÉ, la MÉMOIRE.**

Ses objectifs sont de préserver les intérêts matériels, moraux, de ses ressortissants : les anciens combattants, invalides,

blessés de guerre, veuves de guerre, pupilles de la nation, victimes de guerre, d'actes de terrorisme.

Depuis 2013 c'est aussi le guichet unique d'accès aux dispositifs en faveur des Rapatriés et Harkis.

Il est l'opérateur de la politique mémorielle du ministère des armées en direction des jeunes générations

La direction générale de l'office est située au sein de l'Hôtel National des Invalides qui pilote, sous le contrôle d'un

directeur général, la politique du conseil d'administration et l'activité des services départementaux.

Son maillage territorial est important, 105 services de proximité dans chaque département métropolitain et d'Outre-mer en AFN (Ambassades de France, en Algérie, Tunisie, Maroc). Ces services déclinent localement les missions de l'office.

L'organisation est paritaire. De ce fait les représentants des ressortissants qui sont nommés, participent aux décisions dans le conseil d'administration national, dans les conseils départementaux et les commissions spécialisées (au nombre de 4).

Ces membres sont nommés pour 4 ans dans les conseils.

Au sein de chaque conseil, national et départemental, plusieurs groupes de travail sont constitués et portent sur :

- les demandes d'aides relevant de la solidarité,
- sur les projets relatifs à la politique de Mémoire,
- sur les demandes de délivrance des diplômes d'honneur de porte-drapeau,
- sur l'attribution de l'insigne des victimes civiles, et sur l'attribution de cartes et titres.

## Les conseils départementaux,

Ils sont présidés par les préfets et sont désormais appelés

### **« Le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation ».**

L'année 2019 est l'année du renouvellement des conseils départementaux. Dans les départements, les appels à candidatures sont envoyés par les directeurs ONACVG. **Ils sont en cours.**

Puis, sera proposé, à la validation du Préfet, la composition du prochain conseil départemental, qui sera convoqué pour élire les vice-présidents et les membres des deux commissions « SOLIDARITÉ » et « PORTE-DRAPEAU ». Le nombre annuel de réunions de chaque commission dépend du nombre de dossiers à étudier.

Les dossiers solidarité traités, concernent la participation de l'ONACVG à des secours ordinaires, des frais médicaux et d'hospitalisation, aux frais d'obsèques, aide-ménagère, maintien à domicile, subventions aux orphelins et pupilles de la nation majeurs ou mineurs. Ainsi que des avances remboursables (taux 0).

La participation et l'organisation de manifestations sont évoquées et programmées : **concours, cérémonies de remises de prix, voyages sur lieux de mémoire** etc...souvent avec participation de la délégation militaire comme la **campagne du BLEUET de FRANCE** qui mobilise les personnels et chaque membre d'associations participant.

Les Conseils départementaux, incitent les associations à parrainer les dossiers et encouragent chacun à alerter sur

toute situation de fragilité de ressortissants.

Ils lancent un appel à tous ses ressortissants, pour que les services soient systématiquement informés de tout évènement : obsèques, cérémonies etc... Chacun devant avoir le réflexe d'informer systématiquement le service.

Ils font part des circulaires ministérielles, comme celle qui **instaure un label : «75<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements et de la libération** » qui pourra être attribué à l'échelle départementale. Les projets ainsi labellisés pourront solliciter une subvention auprès de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA). Ils pourront figurer sur le site « Chemin de mémoire » et sur le portail Défense. Peuvent participer : particuliers, associations ou collectivités locales.

## Anne CHALONS

Officier de la Légion d'Honneur

### Présidente Nationale FNAPOG

*« A la Fédération Autonome des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre, chacun s'accorde, présidente et conseil d'administration, sur le nécessaire devoir de la transmission générationnelle et sa participation à l'éveil citoyen et républicain des jeunes générations.*

*Elle contribuera au sein de son engagement associatif, avec tous ses moyens dont l'engagement propre de chaque membre à cette réalisation »*

